



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

MOBILITÉ ET TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS D'ANIMATION : QU'EST-CE DONC QUE CETTE PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE ???

Attention, cette année, tous les AAAS et AAP titulaires, ainsi que les contractuels OSCAV à 87,63% et 70,09% doivent renseigner un formulaire en ligne sur intraparis pour indiquer leurs souhaits pour la prochaine année scolaire 2021-2022 en matière de **mouvement interne (changement d'école au sein de leur CASPE), **mouvement externe** (vers une autre CASPE ou l'Action collégiens pour les AAP), **changement de poste**, et évolution du **temps de travail** (temps complet ou divers temps partiels)...y compris si aucun changement n'est souhaité !**

Il ne reste théoriquement qu'aujourd'hui pour renseigner ce formulaire en ligne sur intraparis :

<https://o07-sondages.apps.paris.fr/index.php/survey/index/sid/421786/newtest/Y/lang/fr>

Est-il vraiment judicieux de solliciter près de 3 000 agents, via une nouvelle procédure dématérialisée, dont la majorité ne souhaite rien changer (ni affectation, ni poste, ni temps de travail), dont beaucoup n'utilisent pas leur mail professionnel, ni intraparis ? Et ceci dans un contexte de forte dégradation des conditions de travail où les collègues ont plutôt comme priorité de gérer l'urgence au jour le jour...depuis près d'un an maintenant !

Sur la forme, nous nous étonnons de la méthode employée par la DASCOS d'envoi d'une note aux CASPE en date du 15 décembre dernier, précisant ces nouvelles modalités, sans que les organisations syndicales représentatives, ni les actions éducatives n'aient été consultées en amont sur ce processus dont on a du mal à apprécier en quoi il constitue une amélioration.

Pourquoi ne pas solliciter uniquement les collègues souhaitant une évolution (poste, lieu d'affectation, temps de travail) ?

Où se situe le gain...si c'est pour demander aux collègues de remplir un formulaire papier dans un deuxième temps (formulaire temps partiel à rendre d'ici le 5 mars prochain) ?

Quid des agents n'ayant pas eu l'information à temps par leur supérieur hiérarchique, ou injoignables en arrêt maladie ou en ASA ?

Nous restons circonspects !

Aucun mouvement possible pour plus de 1 000 animateurs contractuels ?

Notre syndicat revendique la possibilité d'un mouvement externe pour les animateurs contractuels depuis plusieurs années. Cette année, non seulement ce n'est toujours pas prévu, mais même le mouvement interne semble impossible puisqu'ils ne sont pas concernés par cette campagne de vœux !

Les titulaires peuvent changer d'affectation, les vacataires également. Il n'y a pas de raisons objectives d'en empêcher les contractuels. **Nous demandons à la DASCOS de permettre le mouvement, au moins interne, aux contractuels de l'animation à 24,91%, 37,56%, 53,22%, 66% et 73,78%.**

Paris, le 29 janvier 2021

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>